Publié le 09/04/2024

ID: 073-200086569-20240409-24008-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°24-008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 29 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de Vald'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers

Date de convocation :

26/03/2024

En exercice: 23

Date d'affichage :

26/03/2024

Présents: Votants:

18 22

Présents: MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - DELWAL Jean-Luc - GACHET Roger -

MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel -

MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis

Mmes COMBET Claire - GAZET Véronique - GENON Marie - JALLIFFIER-VERNE Christelle - LEGRAND Alexandra - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - PEREZ

Stéphanie

Excusés: MM. BIBOLLET Nicolas - RIZZON Bruno

Mmes BAZIN Josyane- BOIVINEAU Myriam - JABOUILLE Martine

A été nommé secrétaire de séance : Lionel MELLAN

లా తు లా తు లా తు లా తు *టా* త

Objet : Remboursement de frais pour établissement d'une carte grise

Monsieur le Maire INFORME le Conseil Municipal que des avances de frais ont été réalisées pour l'établissement d'une carte grise suite à l'achat d'un véhicule par la commune de Val d'Arc. Il PRECISE qu'il s'agit:

• d'une avance réalisée pour un montant de 357,76 euros (trois cent cinquante-sept euros et soixante seize cents) suite à l'acquisition d'un véhicule RENAULT MASTER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ACCEPTE le remboursement de cette avances pour un montant de 357,76 euros (trois cent cinquante-sept euros et soixante seize cents),
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents correspondants,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune de Val d'Arc.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance Lionel MELLAN

Monsieur le Maire Hervé GENON

Hervé GENON

Le Maire